canton de vaud
Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le - 9 DEC. 2008
Scanné le 10.12.08

Au Grand Conseil du Canton de Vaud

08_INT_166

Interpellation : Route cantonale RC 251 Vallorbe-Lausanne, de qui se moque-t-on ?

Les travaux de mise en conformité au trafic 40 tonnes d'un tronçon de la route Vallorbe-Lausanne, débutés ce printemps, viennent ENFIN de se terminer.
Bien qu'il soit compréhensible que ceux-ci entraînent des perturbations de trafic, il est à déplorer que la conduite de ces travaux et les informations relatives à la fermeture d'un tronçon ont été pour le moins lacunaires!
De longues semaines de travaux entraînant la circulation alternée, entrecoupées d'autres longues semaines sans activité, ont quelque peu agacé.
La goutte d'eau de trop, fut certainement la fermeture totale de la route, intervenue la veille du week-end du Jeûne Fédéral le 19 septembre, alors que les travaux ne reprirent que dans le courant de la semaine suivante.
La seule annonce officielle de fermeture du tronçon fut la parution faite dans la FAO du 19 septembre (jour de fermeture de la route).
Je me permets de rappeler que cette route est la seule voie d'accès importante en aval de l'Orbe, reliant Vallorbe à Lausanne via Cossonay et que de nombreuses entreprises, implantées le long de cet axe, en dépendent de façon directe, participant par là à l'essor économique de notre modeste région.

Je pose donc au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1) Est-il normal que des travaux entrepris au printemps 2008 aient été sans activité durant de nombreuses semaines d'été ?
2) Est-il normal que, lors de la pose de panneaux d'interdiction générale de circuler la veille du week-end du Jeûne, ceux-ci n'aient pas été masqués de façon à permettre la circulation durant ces quelques jours ?
3) Est-il normal qu'aucune information officielle, hormis la FAO du jour même, signale à la population, aux autorités et à la direction des écoles la fermeture de cette route ?
4) Est-il normal et responsable qu'aucune information officielle, hormis, la FAO du jour même, signale aux services publics (ambulance, service du feu et gendarmerie) la fermeture de cette route ?
5) Est-il normal qu'autant de disfonctionnements dans un département apparaissent sur un seul et même chantier ?
6) Quelles mesures prévoit entreprendre le Conseil d'Etat afin que de telles situations ne se reproduisent plus ?

Lignerolle, le 7 décembre 2008

Jacques Nicolet, Député

Souhaite développer